

DEPARTEMENT COMPTE-RENDU
SAONE ET LOIRE DU COMITE SYNDICAL
COMMUNE DU 16 Septembre 2020
SERLEY

Le Comité syndical du SICED BRESSE NORD s'est réuni au gymnase de Mervans le 16 Septembre 2020 à 17h00.

<i>Nombre de conseillers en exercice : 94</i>	<i>Nombre de conseillers excusés : 2</i>
<i>Nombre de conseillers présents : 74 (73 jusqu'à 19h10)</i>	<i>Nombre de conseillers absents : 4</i>
<i>Nombre de pouvoirs : 15</i>	

Secrétaire de séance : M. DE TRUCHIS François

Monsieur DUGALLEIX Jean-Paul, doyen de l'Assemblée, ouvre la séance à 17h25. Il fait l'appel nominal des délégués, et déclare le quorum atteint. Il installe le nouveau comité syndical du SICED Bresse Nord.

Mr DUGALLEIX demande la nomination d'un secrétaire de séance et de quatre assesseurs.

Monsieur De TRUCHIS François, délégué de la commune de Lays sur le Doubs est désigné secrétaire de séance. Sont désignés assesseurs : Mr GAUTHEY Julien (délégué de la commune de Pierre de Bresse), Mr COULON Robert (délégué de la commune de Diconne), Mr PAGE Philippe (délégué de la commune de Dampierre en Bresse), et Mr PARADIS Laurent (délégué de la commune de Serley).

1) ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur DUGALLEIX donne lecture des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités locales portant sur l'élection du président et des vice-présidents, et demande ensuite aux candidats à la Présidence de se faire connaître.

Deux candidats : Julien GANDREY (délégué de la commune de Pierre de Bresse)
Didier FICHET (délégué de la commune de Montjay)

Le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 172
Nombre de suffrages déclarés blancs : 11
Nombre de suffrages déclarés nuls : 4
Nombre de suffrages exprimés : 157
MAJORITE ABSOLUE : 79
A OBTENU :
Monsieur GANDREY Julien : 89
Monsieur FICHET Didier : 68

Monsieur GANDREY Julien, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du SICED BRESSE NORD.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et espère que ce nouveau mandat permettra de bien travailler ensemble et positivement.

2) ELECTION DES VICE PRESIDENTS

Le Président installé invite le comité syndical à procéder à l'élection des vice-présidents et rappelle que selon l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder 15 vice-présidents.

Le Président rappelle qu'en application des délibérations antérieurs que le SICED dispose à ce jour de 8 vice-présidents, et propose la création d'un 9^{ème} poste de vice-président.

Un délégué demande une explication concernant l'utilité d'avoir 9 vice-présidents. Le président explique l'importance d'avoir un vice-président par déchetterie.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le nombre de 9 vice-présidents.

Le Président indique que si l'assemblée est favorable à ce schéma, il convient de désigner les candidats aux postes de Vice-Présidents. Il énonce la liste des candidatures enregistrées.

- 1^{er} vice-président : Monsieur FICHET Didier
- 2^{ème} vice-président : Monsieur PAGE Philippe
- 3^{ème} vice-président : Monsieur GILET Jean Pierre
- 4^{ème} vice-président : Monsieur CAVARD Jean Paul
- 5^{ème} vice-président : Monsieur GAUDRY Guy
- 6^{ème} vice-président : Monsieur GEOFFROY Ludovic
- 7^{ème} vice-président : Monsieur MERCEY BON Jean Claude
- 8^{ème} vice-président : Monsieur PARADIS Laurent
- 9^{ème} vice-président : Madame JALLEY Audrey

L'assemblée étant favorable au schéma présenté, le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats. Aucune nouvelle candidature n'étant enregistrée, il est procédé au vote.

Sont élus à l'unanimité des membres :

- 1^{er} vice-président : Monsieur FICHET Didier
- 2^{ème} vice-président : Monsieur PAGE Philippe
- 3^{ème} vice-président : Monsieur GILET Jean Pierre
- 4^{ème} vice-président : Monsieur CAVARD Jean Paul
- 5^{ème} vice-président : Monsieur GAUDRY Guy
- 6^{ème} vice-président : Monsieur GEOFFROY Ludovic
- 7^{ème} vice-président : Monsieur MERCEY BON Jean Claude
- 8^{ème} vice-président : Monsieur PARADIS Laurent
- 9^{ème} vice-président : Madame JALLEY Audrey

3) ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Président, étant membre de droit, propose d'élire 5 titulaires et 5 suppléants :

- Titulaire : Monsieur GILET Jean Pierre
- Titulaire : Monsieur PAGE Philippe
- Titulaire : Monsieur GEOFFROY Ludovic
- Titulaire : Monsieur CAVARD Jean Paul
- Titulaire : Monsieur FICHET Didier

- Suppléant : Monsieur MERCEY BON Jean Claude
- Suppléant : Monsieur GAUDRY Guy



- Suppléant : Monsieur PARADIS Laurent
- Suppléant : Monsieur MARTIN Joël
- Suppléant : Monsieur JACQUARD Sébastien

L'assemblée adopte à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'offres.

4) INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le président rappelle qu'il appartient au conseil syndical de fixer le montant des indemnités allouées au Président et aux Vice-Présidents.

Le barème s'appliquant aux syndicats mixtes et correspondant à la strate démographique du SICED est :

Population (nombre d'habitants) DE 20 000 à 49 999	<i>Indemnité brute mensuelle maximale</i>	<i>Proposition</i>
<i>Président : 25.59% du l'indice brut 1027 au 01/01/2019.</i>	995.30	995.30
<i>Vice-Président : 10.24 % du l'indice brut 1027 au 01/01/2019.</i>	398.27	298.71 (75% de 10.24 % de l'IB 1027)

L'assemblée adopte à l'unanimité la proposition des indemnités de fonction

5) ELECTION DES DELEGUES AU SMET 71

Le Président expose ce qu'est le SMET Nord Est 71 et propose une liste de 4 délégués du SMET (GANDREY Julien, FICHET Didier, PARADIS Laurent, et GAUDRY Guy). Il demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidat.

Monsieur DE TRUCHIS, délégué de Lays sur le Doubs, se porte candidat et indique qu'il a déjà exercé cette fonction dans le mandat précédent. Le nombre de délégué étant fixé à 4, Mr GAUDRY se retire de la liste proposée par le Président.

Proposition du Président :

- Monsieur GANDREY Julien
- Monsieur FICHET Didier
- Monsieur PARADIS Laurent
- Monsieur DE TRUCHIS François

Messieurs GANDREY Julien, FICET Didier, PARADIS Laurent, et DE TRUCHIS François sont élus à l'unanimité des membres délégués SMET71.

6) ELECTION D'UN DELEGUE AU CNAS

Le Président propose un délégué au CNAS :

- Mr PAGE Philippe

Monsieur PAGE Philippe est élu à l'unanimité des membres délégués CNAS.

Madame JALLEY Audrey (déléguée de la commune de Sens sur Seille) est arrivée à 19h10 et reprend son droit de vote (son pouvoir était donné en début de séance, de 17h à 19h10, à Monsieur JACQUARD Sébastien (délégué de la commune de Sens sur Seille)).

7) ELECTION DES DELEGUES DE LA SGBRB

Le président explique ce qu'est la SGBRB (Syndicat de Gestion des Bâtiments de la Ressourcerie de Bresse), et propose une liste de 3 délégués :

- Monsieur MERCEY BON Jean Claude
- Monsieur GILET Jean Pierre
- Monsieur CAVARD Jean Paul

Messieurs MERCEY BON Jean Claude, GILET Jean Pierre, et CAVARD Jean Paul sont élus à l'unanimité des membres délégués SGBRB.

Le président indique que l'ensemble des points concernant les élections est terminé. Il propose maintenant à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de la prime COVID-19.

8) PRIME COVID-19

Afin de reconnaître pleinement la mobilisation des agents du SICED pendant la période de confinement du 17/03 au 11/05/2020, le Président propose d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents (stagiaires, titulaires, contractuels de droit public), dont le montant est plafonné à 1 000 € (décret n° 2020-570 du 14 mars 2020), en fonction de leur durée de mobilisation, en présentiel :

- 1 000 € : de 250 à 300 heures en présentiel
- 900 € : de 200 à 249 heures en présentiel
- 800 € : de 150 à 199 heures en présentiel
- 700 € : de 100 à 149 heures en présentiel
- 600 € : de 50 à 99 heures en présentiel

Un délégué demande quel est le montant total du versement de cette prime, ainsi que le nombre total d'agent concerné. Le président indique que le coût total est de 23 700 €, et que 30 agents sont concernés.

Un délégué demande le montant total du budget du SICED. Il lui est indiqué que le budget du SICED est de plus de 3 000 000 d'euros.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité sur l'attribution d'une prime aux agents du SICED (stagiaires, titulaires, contractuels de droit public).

Le Président lève la séance à 19h40.



Le secrétaire de séance
Mr DE TRUCHIS François